

Nombres de délégués -
 Afférents au Conseil : 49
 - En exercice : 49
 Qui ont pris part
 à la délibération : 32
 Votes exprimés : 32
 POUR : 32
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 25 mars 2025
Date d'affichage :
 25 mars 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absent excusé (représentée par Christian OPIOLA) – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Jacqueline DE DEMO – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Béatrice BOISE – Philippe LARDIN – Claude CATRIN –
Absents : Jean-Marie MAURICE – Philippe DESCHAUMES – Hervé PASCAULT – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ – Evelyne CALLEJA – Bertrand LEBLANC – François CAMBURET – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU – Sylvie CHARPIGNON –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL –

Objet de la délibération

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Conformément aux orientations définies dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de ne pas augmenter les impôts locaux. Les produits attendus seront donc les suivants :

Taxe foncière bâtie additionnelle :	3,38 %	Produit attendu :	270 637 €
Taxe foncière non bâtie additionnelle :	9,29 %	Produit attendu :	149 755 €
Taxe d'habitation additionnelle (résidences secondaires) :	4,77 %	Produit attendu :	151 781 €
Total du produit attendu de la fiscalité additionnelle :			572 173 €
CFE unique ou de zone :	22,11 %	Produit attendu :	807 899 €

La fraction de TVA attribuée en compensation de la Taxe d'habitation (résidences principales) s'élève à **293 766 €**.

Depuis 2021, les bases des valeurs locatives des établissements industriels sont divisées par deux pour la CFE. Une allocation compensatrice est versée à la collectivité.

Le montant total des allocations compensatrices notifié s'élève à **28 667 €** pour la taxe foncière et **285 534 €** pour la CFE (dont 292 746 € pour les établissements industriels).

A partir de 2023, la collectivité ne perçoit plus le produit de la CVAE. La perte de ce produit est compensée pour les collectivités territoriales par une fraction de TVA nationale.

Le montant notifié de la fraction de TVA pour la CVAE s'élève à **272 704 €**.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE et VOTE les taux proposés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
 Rémy VIDAL



Le Président,
 Xavier COURTOIS




REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 16/04/2025



EPCI : 008 SEREIN
DEPARTEMENT : 89
TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AVALLON

N° 1259 EPCI (1)

TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	7 816 070	3,38	8 007 000	270 637	3,38	270 637
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 584 264	9,29	1 612 000	149 755	9,29	149 755
Taxe d'habitation additionnelle	3 314 135	4,77	3 182 000	151 781	4,77	151 781
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	3 576 697	22,11	3 654 000	807 899	22,11	807 899
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>	Total de la fiscalité additionnelle		572 173	Total	572 173
		Total des CFE unique, de zone et éolienne		807 899		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle	Taux proportionnels
8	9	(col. 2 x col. 9) 10
Produits attendus		
Taxe foncière bâtie additionnelle		
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle		
CFE additionnelle		
Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		
572 173		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)		
Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)		
CFE unique ou de zone		
CFE éolienne		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

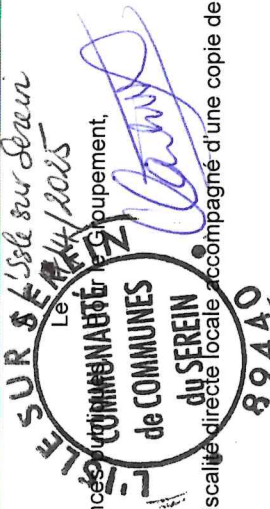
TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	ENGIR	Total
566 470	1 216 150	0	15 635	314 201	0	- 139 798	1 972 658

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025
1 380 072		1 972 658		3 352 730

A AUXERRE
Le 18 MARS 2025
Pour la Direction des Finances Publiques du Groupement,
DOMINIQUE GONTARD

A
Le
Pour la Préfecture,



Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

